

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 25

Procurations : 2

Votants : 27

L'an deux mil vingt six

Le : **11 mai 2026**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **5 mai 2026**

OBJET : D2026-4-2

Renouvellement de la
Commission Communale des
Impôts Directs

Présents : BIRAUD Christelle ; BOURGADE L ; BUISSON M ; CHAUSSAT C ; DEZIER D ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLERE M ; GERACI F ; GOYAUD Emilie ; GUERIN S ; HIMMONET P-V ; JOUANNET J ; LILLAUD J ; MASSON G ; MOREAU E ; MOREAU J ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; SOULARD D ; URBAJTEL P ; VANNIER S ; VERRIERE M ; VIEUILLE R ; VRIET L

Ont donné procuration : CORNELIUS M à MOREAU E ; THOS F à GUERIN S

Secrétaire de séance : Fabienne FORESTIER-BRUN

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur des finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (32 personnes), proposée par délibération du Conseil Municipal.

Conformément au troisième alinéa du 1 de l'article 1650 du CGI, les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins
- être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union européenne
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises)
- être familiarisés avec les circonstances locales
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

AR Prefecture016-211600614-20260511-D2026_4_2-DE
Reçu le 18/05/2026**TITULAIRES****SUPPLEANTS**

N°	NOM – PRENOM	Fonction	N°	NOM – PRENOM	Fonction
1	MOUMANEIX Pascal	Conseiller municipal remplaçant	17	ROUHIER Daniel	Conseiller municipal
2	MACCARI Max		18	DUCHADEAU Martine	
3	BAYOUX Maud		19	DULAIS Nathalie	Maire-adjointe
4	JOUANNET Joël	Conseiller municipal	20	MOISNARD Murielle	
5	GERACI Fabien	Maire-adjoint	21	GUERY Christiane	
6	HIMMONET Alain	Agriculteur	22	URBAJTEL Jean-Michel	
7	HELION Pascal		23	BICHE Eric	
8	MOUNIER Jean-Pascal	Agriculteur	24	BICHE Bernadette	
9	BRANCHUT Guy		25	SOULARD Gilles	
10	RAMAT Séverine		26	GARDILLOU Annie	
11	THOS Florence	Conseillère municipale	27	REJASSE Thomas	Agriculteur
12	JOURDAIN Ludovic	CET	28	HEMADOU Florian	CET
13	VIEUILLE Robin	CET	29	BAYOUX Samuel	Agriculteur
14	MOREAU Dany		30	NARDOU Jean-Pierre	Maire-adjoint
15	DEZIER Damien	CET	31	BOUCHERIT Daniel	
16	LOYANT Martial		32	BOUTENEGRE Vincent	Agriculteur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, adopte ces 32 noms selon le tableau présenté.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 13 mai 2026

Pour copie conforme :

En Mairie, le 13 mai 2026

Le Maire,

Michel BUISSON